

Gouvernement du Québec  
La ministre du Tourisme  
La ministre responsable de la région du Bas-Saint-Laurent et de la région de la  
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

PAR COURRIEL

Québec, le 29 octobre 2025

Monsieur Simon Jolin-Barrette  
Leader parlementaire du gouvernement  
Cabinet du leader du gouvernement  
Édifice Pamphile-Le May  
1<sup>er</sup> étage, bureau 1.39  
1035, rue des Parlementaires  
Québec (Québec) G1A 1A4

Cher collègue,

Le 1<sup>er</sup> octobre 2025, la députée de Chomedey inscrivait au feuilletton une question se lisant comme suit :

*« Dans un reportage diffusé sur ICI Radio-Canada Info le 8 avril 2025 au sujet de la réouverture du Stade olympique, la ministre précédente a affirmé avoir demandé aux équipes du Parc olympique de prévoir un “ wow factor ” pour la cérémonie de réouverture.*

*Or, malgré des demandes d'accès à l'information adressées au ministère du Tourisme et au Parc olympique, aucun document n'a été retracé confirmant l'existence d'une telle directive ministérielle. Cette contradiction soulève des questions quant à la transparence et à la rigueur de la gestion d'un événement d'une telle envergure.*

*La ministre du Tourisme peut-elle préciser où en est cette initiative visant à assurer un “ wow factor ” lors de la cérémonie de réouverture du Stade olympique et combien elle coûtera aux contribuables québécois? »*

La demande d'accès transmise au ministère du Tourisme à laquelle fait référence la députée de Chomedey portait spécifiquement sur des documents concernant le reportage de ICI Radio-Canada Info diffusé le 8 avril 2025. Ainsi, le ministère du Tourisme n'ayant pas participé à l'organisation de ce reportage ni émis de directive

... 2

à ce sujet, aucun document n'a donc été produit ni pu être transmis dans le cadre de cette demande d'accès.

Par ailleurs, il convient de rappeler que l'ancienne ministre du Tourisme a émis une [Directive de la ministre du Tourisme sur l'orientation et les objectifs généraux que la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique doit poursuivre](#), et ce, conformément à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, c. G-1.02). À cet effet, je m'assurerai que cette directive soit rigoureusement suivie par la Société.

Enfin, la planification des activités entourant la réouverture du Stade olympique, prévue en 2028, sera faite par la Société de développement et de mise en valeur du Parc olympique, dans le respect de ses mandats et de son cadre budgétaire.

Veuillez agréer, cher collègue, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La ministre du Tourisme,



AMÉLIE DIONNE